



Programme de financement inter-réseaux RBIQ-REPAR

Buts et règlements

Date limite pour la soumission des demandes : 16 février 2018 à 16 h

But du programme :

Ce programme sert à promouvoir les interactions entre les chercheurs des réseaux québécois qui effectuent de la recherche sur les thématiques communes aux deux réseaux partenaires (ci-après les « Réseaux »). Les projets proposés doivent obligatoirement porter sur ces thématiques. Ce financement devra servir à l'un ou plusieurs des objectifs suivants :

- Générer des connaissances et des données pouvant mener à une application concrète clinique ou en soins de santé ;
- Obtenir suffisamment de données préliminaires pour permettre à l'équipe de soumettre des demandes de fonds auprès d'organismes subventionnaires ;
- Avoir un effet levier pour l'obtention de subventions plus importantes de partenaires afin de mener un programme de recherche à long terme ;
- Permettre aux chercheurs québécois d'établir leur leadership au niveau national et international dans les thématiques de recherche ciblées ;
- Permettre, dans la mesure du possible, d'avoir une activité ou un produit dédié au transfert des connaissances vers les utilisateurs ou aux populations cibles.

Durée des octrois :

Les octrois sont accordés pour une période d'une année. Le transfert du montant accordé sera effectué lorsque tous les documents requis (p. ex. lettre d'approbation du comité éthique ou autorisations pour l'utilisation de substances contrôlées) seront en la possession des Réseaux, et ce, au plus tard 12 mois après l'octroi initial. La subvention pourra être prolongée d'un maximum de six (6) mois supplémentaires, mais seulement si la demande de prolongation est adéquatement justifiée auprès des Réseaux.

Chevauchement :

Le chevauchement scientifique et budgétaire avec d'autres projets de recherche financés n'est pas permis.

Thèmes de recherche :

Les demandes devront porter sur les thématiques respectives des deux Réseaux partenaires. L'importance de chaque thème de recherche doit être clairement identifiée sur la demande.

Critères d'admissibilité et critères d'évaluation :

- Le co-chercheur principal doit être un membre régulier d'un des Réseaux ;
- La demande de financement doit inclure au minimum un co-chercheur étant membre régulier de l'autre réseau partenaire. Chacun des deux Réseaux devrait être représenté par un demandeur qui s'y identifie de façon prépondérante ;
- Pour ce concours, la création de nouvelles collaborations est encouragée ;
- L'inclusion d'un jeune chercheur éligible au FRQ-S Junior 1 sera jugée favorablement ;



- La demande de financement doit inclure un minimum de deux chercheurs dont la contribution doit être majeure dans le projet. Exceptionnellement pour ce programme, les chercheurs peuvent faire partie du même centre de recherche ;
- L'effet structurant du projet pour les Réseaux doit être démontré ;
- Il faut justifier que les données obtenues seront suffisantes pour déposer un projet de financement à un organisme externe (p. ex. IRSC).
- Un membre ne peut soumettre qu'une seule application dans le cadre de ce concours, en tant que chercheur principal ou co-chercheur ;
- Implication directe d'au moins un étudiant, stagiaire postdoctoral ou résident (inscrit à une université québécoise) qui doit être identifié lors du dépôt de la demande et en poste au début du financement ;
- Les chercheurs doivent résider au Québec au moment de l'utilisation des fonds accordés par les Réseaux.

Obligations des investigateurs envers le programme :

En postulant à ce programme, les chercheurs s'engagent, s'ils sont subventionnés, à :

- Reconnaître le support des Réseaux comme organismes de financement initial dans toute publication (p. ex. abrégé, article avec revue de pairs) ou présentation par affiche ou orale qui découle de cette recherche.
- Produire un rapport de progression à la date prévue par les comités de direction des Réseaux. Ce rapport devra résumer l'état d'avancement des résultats de la recherche, incluant des copies d'articles publiés à la suite de ces recherches.
- Participer à la retraite annuelle ou à la journée scientifique de son réseau d'appartenance de manière à tenir tous les membres informés des tenants et aboutissants du projet pilote financé.
- S'il y a lieu, aviser les Réseaux de la décision des organismes subventionnaires auxquels le projet aura été soumis.

Note : Le non-respect de ces obligations pourra disqualifier un chercheur de recevoir des fonds de soutien des Réseaux jusqu'à ce que la situation soit régularisée.

Support :

- Un montant maximal de 20 000 \$ par projet peut être accordé ;
- Les dépenses admissibles doivent être en accord avec les [politiques du FRQS](#).
- Toutes les sommes allouées devront être dépensées à la date indiquée sur la notification d'octroi. Dans certains cas exceptionnels, une prolongation d'au maximum 6 mois pourra être accordée.

Documents requis :

- Le formulaire « *Demande de financement du programme inter-réseau* » fourni par les Réseaux dûment complété ;
- Une copie du CV FRQS de chaque chercheur impliqué dans la demande ;
- S'il y a lieu, une lettre d'approbation du comité éthique animal ou humain devra être fournie avant de pouvoir autoriser le transfert des fonds ;



- S'il y a lieu, une liste des substances contrôlées utilisées dans le projet, les autorisations associées.

Note : À défaut de fournir tous les documents requis (p. ex. lettre d'approbation du comité éthique ou autorisations pour l'utilisation de substances contrôlées) dans les 12 mois suivants l'octroi initial, les Réseaux se verront dans l'obligation de retirer le financement.

Information sur le financement :

L'enveloppe de 20 000 \$ est financée conjointement par les Réseaux. Le financement est assuré pour un an seulement. La subvention pourra être prolongée d'un maximum de 6 mois supplémentaires, mais seulement si la demande de prolongation est adéquatement justifiée auprès des Réseaux.

Conditions générales :

- Remplir le formulaire de participation disponible sur le site web des Réseaux.
- Le projet doit être en ligne avec les missions respectives des Réseaux et avec leurs priorités de recherche.

Soumission :

Veuillez faire parvenir votre demande complète en format PDF à Carole Miéville (repar.irglm@ssss.gouv.qc.ca), coordonnatrice scientifique du REPAR, ou à Francine Bélanger (francine.belanger@criugm.qc.ca), coordonnatrice administrative du RBIQ au plus tard le **16 février 2018 à 16 h.**

La page de signatures (signatures électroniques autorisées) des investigateurs et co-investigateurs doit être envoyée par courriel au plus tard dans les dix jours suivant la date de dépôt de la demande.